

## DÉLIBÉRATION N° CS 2024-03-038

### DÉCLASSEMENT DE BIENS

**Nombre de membres :**

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 septembre ;  
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

**Présents / Membres titulaires**

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jean MOUTARDE – Hubert COUPEZ – Serge BERNET  
Julien GOURRAUD – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT  
David RAFFÉ – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

**Présents / Membres suppléants****Présence des suppléants sans vote****Absents titulaires**

Mesdames Éliane TRAIN – Isabelle COSSON – Lina BESNIER – Martine BOUTET

Messieurs Jacky RAUD – Michel LALAIZON – Jean-Luc DUGUY (excusé) – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ  
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Jean-Pascal VIALE – Patrick BOUSSATON  
François VENDITTOZZI (excusé)

**Secrétaire de séance**

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

**Convocations envoyées le :**

Vendredi 13 septembre 2024

**Affichage de la convocation le :** (Art. L2121-10 du CGCT)

Vendredi 13 septembre 2024

**Publication (affichage) ou notification du :**

Mardi 24 septembre 2024



**Vu** le Code général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPP) et notamment son article L.2141-1 qui dispose ainsi qu'un bien d'une personne publique (...) qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,

**Considérant** que le syndicat n'a plus l'utilité des biens suivants et qu'il convient donc d'en constater la désaffectation :

MARQUE	IMMATRICULATION / RÉFÉRENCES	DÉSIGNATION	MISE EN SERVICE	AMORTI
KUBOTA	23914	Tondeuse Modèle GR2120S48EU3S5	-	Oui
PEUGEOT	P566P	Scooter électrique	2006	Oui

**Considérant** qu'il convient de déclasser un bien avant de procéder à sa cession, son recyclage ou sa destruction,

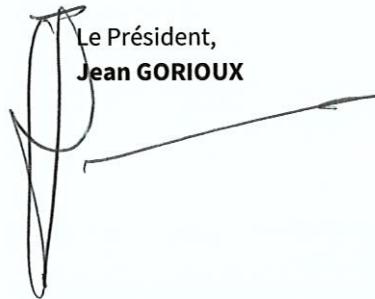
Ces explications entendues, Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après avoir constaté la désaffectation des biens inscrits dans le tableau ci-dessus,**  
**Le Comité syndical,**  
**18 membres présents, 18 membres votants, à l'unanimité,**

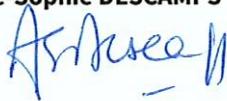
- Autorise le déclassement des biens précités,
- Autorise leur cession, leur recyclage ou leur destruction selon les cas,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 24 septembre 2024  
 Extrait certifié conforme,

Le Président,  
**Jean GORIOUX**



La secrétaire de séance,  
**Anne-Sophie DESCAMPS**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

